

.....suite de la réunion du 12 juin 2012.....

3/ Remplacement des radiateurs logement - mairie - salle des fêtes :

Mr Lemarchand indique au conseil municipal que de nouveaux devis ont été reçus suite à la demande du conseil lors de la réunion du 5 avril 2012.

1er devis de ALTERNIV'ELEC pour un montant hors-taxe de 5 857 €

2ème devis de ABC DEPANNAGES pour un montant hors-taxe de 6 225, 22 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise ALTERNATIV'ELEC de Cuverville pour effectuer ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et à effectuer la demande de subvention concernant l'aide aux petites communes rurales dans le cadre de l'habitat à caractère social.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

4/ Réfection des passages piétons :

Le Maire donne lecture des 3 devis reçus pour la réfection des passages piétons avec pose de dalles podotactyle et création d'une place handicapée.

devis n°1 / entreprise SIGNATURE, travaux effectués en enduit à froid manuel pour un montant hors-taxe de 4 106, 50 €

devis n°2 / entreprise KANGOUROU, travaux effectués en résine à froid pour un montant hors-taxe de 2 863 €

devis n°3 / entreprise SIGNAUX GIROD, travaux effectués en enduit à froid non réfléchissant pour un montant hors-taxe de 2 823 €.

Après avoir connaissance des devis et après en avoir délibéré le conseil municipal décide que l'entreprise SIGNAUX-GIROD est retenue pour ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

5/ Commerce ambulat :

Le Maire indique au conseil qu'un courrier a été reçu demandant l'autorisation de stationner un camion "pizza" sur la commune.

Le conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable pour un stationnement à côté des containers et demande au Maire de prendre un arrêté de stationnement de commerce ambulat, de donner gracieusement l'emplacement jusqu'au 30 octobre 2012 et à l'issue de signer une convention instaurant un droit de place pour commerces ambulants.

Vote pour : 9 Vote contre : 0 Abstentions : 0

6/ Courrier conservatoire du littoral :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 11 mai 2012 du Conservatoire du Littoral refusant la demande d'aménagement d'un terrain de pétanque place de la baie considérant la notion de réversibilité de l'aménagement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite qu'une nouvelle demande motivée soit déposée.

...suite de la réunion du 12 juin 2012....

7/ Questions diverses :

Monsieur le Maire a été contacté par Mr Pierre Romagné au sujet de la rétrocession du lotissement du "Hameau de la Perruque" à la commune.

La convention prévoit aux articles :

- B que : Mr Pierre Romagné s'engage pour sa part à assurer la maintenance de l'ouvrage jusqu'à la prise en charge de sa gestion et de son entretien par la commune
- B1 à la demande de Mr Pierre Romagné, cette prise en charge aura lieu lors d'une visite contradictoire d'état des lieux qui sera réalisée lorsque l'ensemble des constructions sera terminée, cette visite fera l'objet d'un procès-verbal.

Un courrier sera établi rappelant les termes de la convention.

- Intervention de Mr Lemarchand qui souhaite le versement d'une subvention au 'resto du cœur" .

Le conseil par 7 voix contre 2 décide de mettre à l'ordre du jour ce sujet lors de la préparation du budget 2013 et d'en définir le montant.

- Nouvelle intervention de Mr Lemarchand pour le Noël des Enfants de la Commune, Mme Martinoff indique que le comité des fêtes peut participer financièrement mais pas organiser.

- Le Maire communique également que la fanfare d'Amfreville sera présente Place Piron à l'occasion de la Fête de la musique le 21 juin 2012. Une information pour les habitants sera faite.

L'ensemble des ordres du jour étant vu et aucun sujet abordé

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire

Le Secrétaire

Le Conseil Municipal